

Facture n°210048975

Personne Morale SORBONNE UNIVERSITE 21 RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE 75006 PARIS FR		Adresse Facturation - N° Client : 7270 LILLY FRANCE SAS 24 boulevard Vital Bouhot - Bouhot - CS50004 92521 NEUILLY SUR SEINE FR TVA intracom : FR13609849153 (7270) SIRET : 60984915300133								
Centre Responsable Centre Financier : M67_620 FR		Client Payeur - N° 7270 LILLY FRANCE SAS 24 boulevard Vital Bouhot - Bouhot - CS50004 92521 NEUILLY SUR SEINE FR TVA intracom : FR13609849153 (7270)								
Référence de Commande / Contact Contact : Hawa Diabira Tel : Mail : hawa.diabira@upmc.fr Responsable : NOM Votre référence : FAC24002100 - ZB-701804 Notre référence : 110045442 Opération / convention : MX271XMFC		Client Donneur d'ordre - N° 7270 LILLY FRANCE SAS 24 boulevard Vital Bouhot - Bouhot - CS50004 92521 NEUILLY SUR SEINE FR TVA intracom : FR13609849153 (7270)								
N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT	TVA %	
10	G70624 : JAGNOUX Hugo 18.01 - 17.04.24	1	U	2.500,00	1	U		2.500,00	0,00	
"[APO-1X271X-22-2023] DU E-SANTE ET TRANSFORMATION DIGITALE" "STAGIAIRE : JAGNOUX Hugo" "SESSION : 18.01 AU 17.04.2024" "DUREE : 96H30" "CONVENTION N°15243" TVA non applicable, art 293 B du CGI										
Opération exonérée de TVA				Montant Total remise (EUR)	0,00					
				Montant Total HT (EUR)	2.500,00					
				Montant Total HT base .00 (EUR)	2.500,00					
				Montant Total TTC (EUR)	2.500,00					
				Montant Total à régler (EUR)	2.500,00					

Facture n°210048975

Paiement à effectuer à l'ordre de l'Agent Comptable de SORBONNE
UNIVERSITE

Paiement par chèque à adresser à :

SORBONNE UNIVERSITE- Agence comptable
4 Place Jussieu
75252 PARIS CEDEX 05 FR

L'ordonnateur

Paiement en ligne :

Par carte bancaire à l'adresse : <https://paiement.sorbonne-universite.fr>

Paiement par virement :

Domiciliation bancaire : AG IDF ET PARIS - 94 RUE DE REAUMUR - 75104 PARIS France

Banque : 10071 Guichet : 75000 N° de compte : 00001000960 Clé RIB : 13

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0096 013 BIC : TRPUFRP1

SIRET : 13002338500011 N° TVA intracommunautaire : FR90130023385

Conditions paiement de la facture : Payable à 30 jours jusqu'au 09.10.2024. Sans escompte.

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

INFORMATION DES DEBITEURS

En application de l'article 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de recettes sont exécutoires de plein droit dès leur émission, dans les conditions prévues par l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

- Sur le calcul de la somme
- Sur le moyen de règlement,

S'adresser, de préférence par écrit, à l'Agent Comptable dont les coordonnées figurent sur la facture.

VOIES DE RE COURS

Les titres de recettes émis en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales peuvent faire l'objet de la part des redevables :

- soit d'une opposition à l'exécution en cas de contestation de l'existence de la créance, de son montant ou de son exigibilité ;
- soit d'une opposition à poursuites en cas de contestation de la régularité de la forme d'un acte de poursuite.

L'opposition à l'exécution doit être intentée :

- devant le juge administratif dans un délai de deux mois à partir de la notification de la facture, lorsque la créance relève du droit public ;
- devant le juge judiciaire dans un délai de cinq ans à partir de la notification de la facture, lorsque la créance relève du droit privé.

L'opposition à poursuites doit être intentée devant le juge de l'exécution, dans un délai de cinq ans à compter de la notification de la facture, quelle que soit la nature de la créance.

L'opposition à l'exécution et l'opposition à poursuites ont pour effet de suspendre le recouvrement de la créance.

MOYENS DE REGLEMENT

Les règlements peuvent être effectués :

- par remise de chèques bancaires ou postaux libellés à l'ordre de l'Agent Comptable dont les coordonnées figurent sur la facture (rubrique Paiement par chèque à adresser à)
- par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la facture (rubrique Paiement par virement)
- en ligne, sur le site dont l'adresse figure sur la facture (rubrique Paiement en ligne)